



## MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél. : 01 34 42 71 01 Télécopie : 01 34 66 93 71

@ : mairie-courcellessurviosne95@wanadoo.fr

---

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2017

---

**Nombre de membres en exercice : 11**  
**Nombre de membres présents : 11**  
**Nombre de membres votants : 11**  
**Date de convocation : 10/03/2017**

le 16/03/2017 à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de M Gérard GRAIS, Maire. Après avoir constaté que le quorum est atteint M GRAIS Gérard Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 19/01/2016 est adopté à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : M GRAIS Gérard Maire, Mme MANOFF Laurence Adjointe, M RAULT Albert Adjoint, Mr ROCHE Christophe, Mme FLOHART Gaëlle, Mme VERBRUGGHE Nathalie, Mme MATHIEU Nathalie, Mme ROVEZ Liliane, M ROLLAND Jean-Louis, Mr ENGUERAND Daniel, M LARUE Cédric.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROVEZ Liliane

#### **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibération concernant les indemnités des Elus**
- **Délibérations concernant une demande de DETR pour l'aménagement de la parcelle Hubeaut.**
- **Délibération adhésion CCVC au syndicat de musique du Vexin.**
- **Délibération approuvant les nouveaux statuts de la CCVC.**
- **Questions diverses.**

## **DELIBERATION N° 2017-8 : INDEMNITE DES ELUS**

Le Conseil Municipal décide d'allouer au Maire et aux Adjointes les indemnités suivantes 17% de l'indice brut mensuel pour le Maire et 6.6 % de l'indice brut mensuel pour les adjoints selon l'indice brut mensuel en vigueur.

Ce montant sera revalorisé automatiquement en application de la législation.

## **DELIBERATION N° 2017-9 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2017 afin de permettre la réalisation d'un aménagement d'entrée de village en venant de Puiseux Pontoise dans un contexte d'amélioration du cadre de vie. Le montant de l'opération s'élève à environ 19 957.40 euros.

Monsieur le Maire rappelle que la circulaire préfectorale 2017 relative à la DETR stipule que les communes de moins de 500 habitants peuvent être subventionnées entre 45 à 60% dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une DETR concernant cette opération au taux de 60%, la commune s'engage à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué et finance le reste de l'opération sur ces propres deniers.

## **DELIBERATION N° 2016-10: ADHESION CCVC AU SIMVO**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et ses articles,  
Vu l'article L5214-27 du CGCT modifié par la loi 2004-809,2004-08-13 art. 180 IV, V JORF 17 Août 2004 et modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004-art.180 JORF 17 août 2004

A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité requises pour la création de la communauté,

Vu l'article L.5211-18 du CGCT

Vu la délibération 2016 DECEMBRE 101 de la communauté de communes Vexin Centre approuvant l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (SIMVVO) approuvé à la majorité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'adhésion de la communauté de communes Vexin Centre au SIMVVO.

## **DELIBERATION N° 2016-11 : NOUVEAUX STATUTS CCVC**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre ;

Vu les statuts initiaux de la Communauté de Communes Vexin Centre prévoyant à l'article 16, que la compétence obligatoire est étendue conformément à la Loi NOTRe ;

Compte tenu de la loi NOTRe, il apparaît aujourd'hui utile de modifier en conséquence les statuts actuels.

La nouvelle rédaction des statuts serait donc la suivante, telle qu'elle est reproduite en annexe jointe.

Sur une proposition formulée par le Président, le conseil communautaire de l'EPCI, qui s'est réuni le 1<sup>er</sup> mars 2017 et l'ensemble des délégués qui ont voté à l'unanimité les statuts ainsi modifiés.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter les modifications des statuts, proposées et votées par la communauté de communes Vexin Centre lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2017 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
- de demander à M. le sous-Préfet de Pontoise de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte les nouveaux statuts de la CCVC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

La chasse à l'œuf se déroulera le lundi 17 A vril prochain à partir de 11h.

La Brocante aura lieu comme tous les ans le 1<sup>er</sup> Mai, les jeux inter-villages le 13 mai prochain à Frémainville et le cross de l'APE le 11 juin 2016.

Prochaines échéances électorales : Les présidentielles les dimanches 23 avril et 7 mai et les élections législatives les 11 et 18 juin.

Le nouveau site internet est quasiment achevé et sera très prochainement mis en ligne.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire

Le Secrétaire